



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2024

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 11
votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre,
le cinq novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 28 octobre 2024.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFAURIE Lucie.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM MATHELIN Sandra, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, RAJAT Sonia et COUBLE Alexis.

POUVOIRS : M. RAYMOND Jean-Claude par M. COUBLE Alexis ; Mme MURON Marie-Christine par M FAVREAU Gilles ; Mme LAMOTTE Florence par Mme DENTON Sylvie ; M. GUILLOT Lucien par Mme MATHELIN Sandra ; M. GLATZ Jean-Pierre par M. HEMON Mathieu ; Mme GERY Françoise par M. SAUTEREAU Olivier.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Révision des tarifs publics pour 2025
- Acquisition du tènement immobilier appartenant à l'indivision ROLLAND, sis Rue Pasteur
- Cession de terrain à « Pralong » pour régularisation au profit des Consorts BRAS
- Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
- Demandes de subvention au Département de la Loire
- Budgets communaux : Décisions Modificatives
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Rémunération des agents recenseurs
- Convention d'honoraires avec Me TRENTE, Avocat
- Nouvelle convention d'assistance technique des stations d'épuration proposée par le Département de la Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

a) concession pleine terre 2,40m² (2,40 m de long sur 1 m de large)

- Concession 15 ans : 2,4 m² x 121.25 € soit 291 €.
- Concession 30 ans : 2,4 m² x 188.75 € soit 453 €.

b) concession pleine terre 4,80m² (2,40 m de long sur 2 m de large)

- Concession 15 ans : 4.8 m² x 121.25 € soit 582 €
- Concession 30 ans : 4.8 m² x 188.75 € soit 906 €

c) Concession cavurne

- Concession 15 ans : 0.90 m² x 120.00 € soit 108 €
- Concession 30 ans : 0.90 m² x 210.00 € soit 189 €

d) Concession Case de columbarium

- Concession d'une durée de 15 ans : pour une case : 450 €.
- Concession d'une durée de 30 ans : pour une case : 960 €.

Il est également précisé que les cases de columbarium seront délivrées uniquement sur présentation par la famille d'un acte de décès. Elles ne seront plus délivrées par anticipation.

TARIFS DROITS DE PLACES MARCHES-FOIRES ET BORNES ELECTRIQUES

- Fixe les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2025, en augmentant uniquement le tarif des bornes électriques en raison des hausses tarifaires de l'énergie :

* FOIRES ET MARCHES :

- par banc = 0.50 € le ml
- Camion/remorque magasin (< 3T.500) = 0.80 € le ml
- Camion Food truck, Pizzas, Crêpes avec utilisation électricité = 10.00 € / jour
- Une réduction de 50 % est consentie aux abonnés, payable par trimestre d'avance.
- Forfait camions outillage et articles ménagers = 55.00 €

* FETES FORAINES

- par jour de travail..... 0.55 €/m²
- avec un minimum de 20.00 €

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

* BORNES ELECTRIQUES

- par journée d'utilisation..... 4.50 €

- Prévoit d'inscrire la recette au compte 73154 "Droits de place" du budget communal.

TARIFS LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

- Fixe à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs de location suivants :

- Location habitants de la Commune : 130 €
- Location habitants hors Commune : 150 €
- Location courte durée (2 heures pour AG, funérailles) : 75 €
- Forfait ménage : 50 €
- Tarif complémentaire pour les frais de chauffage pour les locations pendant la période du 1^{er} octobre au 30 avril :
 - . 30 € / location
 - . 30 € / location de courte durée

Des arrhes, d'un montant de 30 % de la somme due seront à régler à la réservation au vu de l'émission d'un titre exécutoire de recette.

Il sera demandé une caution de 500 € à la signature du contrat ou au plus tard à la remise des clefs.

- Dit que la location de la salle sera gratuite pour les associations germanoises dans le cadre de leurs activités non lucratives.

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout contrat entre la Commune et une association communale ou une personne de droit privé pour la location de la salle.

Les autres tarifs publics examinés restent inchangés.

ACQUISITION PAR L'EPORA DU TENEMENT IMMOBILIER 1 ET 7 RUE PASTEUR APPARTENANT AUX CONSORTS ROLLAND ET ENGAGEMENT DE RACHAT

- La décision est mise en attente, des renseignements complémentaires seront demandés à l'EPORA.

CESSION DE TERRAIN A « PRALONG » POUR REGULARISATION AU PROFIT DES CONSORTS BRAS

- Emet un avis favorable pour la cession gratuite par la Commune au profit des Consorts BRAS en vue de régulariser la situation existante : une partie de la voie communale est à rattacher à la parcelle B n°423, sise "Pralong" à Saint Germain Laval. En effet, cette partie correspond à la terrasse de la propriété ainsi qu'une partie de ses espaces verts.

CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

- Approuve la signature de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y afférents.

BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par cette décision modificative n°3 du Budget Principal 2024 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6228 : Divers		20 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €		
D 65568 : Autres contributions		19 516.00 €		
D 6561 : Organismes de regroupement	19 516.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	19 516.00 €	19 516.00 €		
R 747888 : Autres				20 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				20 000.00 €
Total	19 516.00 €	39 516.00 €		20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		500.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		500.00 €		
D 21578 : Autre matériel technique		3 000.00 €		
D 2158 : Autres inst., matériel, outill., techniques		1 100.00 €		
D 21831 : Matériel informatique scolaire		200.00 €		
D 21838 : Autre matériel informatique		1 000.00 €		
D 21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire		2 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 300.00 €		
D 2313-202 : AMENAGEMENT ACCUEIL LOISIRS		12 300.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		12 300.00 €		
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				20 300.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				20 300.00 €
Total		20 300.00 €		20 300.00 €
Total Général		40 300.00 €		40 300.00 €

CONVENTION D'HONORAIRES AVEC LA SELARL LEXFACE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une action contentieuse engagée en demande ou en défense, une commune est tenue, lorsqu'elle a recours à l'assistance d'un avocat, de conclure avec lui une convention d'honoraires.

La SELARL LEXFACE, Société d'Avocats au barreau de SAINT ETIENNE, sis 6 Place Anatole France 42000 SAINT ETIENNE, accepte d'intervenir pour assurer la défense des intérêts de la Commune dans le cadre d'une procédure devant le Tribunal Administratif de LYON l'opposant à la SCI LAGON comportant une mesure de médiation. Il s'agira d'une mission de conseil, d'assistance et de représentation.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat.

RECENSEMENT POPULATION 2025 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- * 1.00 € par formulaire « feuille de logement »
- * 2.00 € par formulaire « bulletin individuel »
- * 80.00 € par demi-journée de formation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025, au chapitre 12 « Charges de personnel » en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

NOUVELLE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES STATIONS D'EPURATION PROPOSEE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique du Département de la Loire pour la gestion et l'entretien des systèmes d'épuration.

- Approuve la reconduction de l'adhésion à la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dont les crédits seront inscrits au budget assainissement.

PROJET DE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

- Approuve l'opération de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité d'un montant global estimé à 75 175 € HT .
- Sollicite pour cet investissement une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2025 et l'autorisation de commencer les travaux avant l'arrêté attributif de subvention.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS

- Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :
Décision du 15 octobre 2024 : M57 Fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virements de crédit de chapitre à chapitre
Autoriser les virements de crédits suivants :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	339 486.00 €	-770.00 €	770.00 €	339 486.00 €
23 Immobilisations en cours	339 486.00 €	-770.00 €	770.00 €	339 486.00 €
2313/23 202	5 900.00 €	0.00 €	770.00 €	6 670.00 €
2315/23 200	16 000.00 €	-770.00 €	0.00 €	15 230.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	476 525.71 €	-19 600.00 €	19 600.00 €	476 525.71 €
011 Charges à caractère général	476 525.71 €	-19 600.00 €	0.00 €	456 925.71 €
6228/011	45 000.00 €	-19 600.00 €	0.00 €	25 400.00 €
67 Charges spécifiques	1 000.00 €	0.00 €	19 600.00 €	20 600.00 €
673/67	1 000.00 €	0.00 €	19 600.00 €	20 600.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la Commission Voirie du 29 octobre 2024 : l'assemblée valide le projet de plan de circulation. Une rencontre d'échanges avec les riverains du chemin de la Croix des Rameaux.

Informations Camping

Courrier de l'Association L'envol Azuré reçu le 4.11.2024

Vente des trois cellules des ateliers de Pralong le 12 novembre 2024

Remerciements / funérailles de M. Pierre BURELLIER et de M. Lucien LAMOTTE.

Commémoration du 11 novembre 2024 à 11 heures 15

Dates de la fin d'année :

* **Repas des seniors** : 28 novembre 2024

* **Arbre de Noël du personnel** : 20 décembre 2024 à 18 heures

* **Vœux de la Municipalité** : 10 janvier 2025 à 18 heures 30

Distribution des colis : le 14 décembre 2024

Prochain CM : mardi 17 décembre 2024 à 20h 30

La séance est levée à : 0 h 15

En début de séance ordinaire du mardi dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le dix décembre deux mille vingt-quatre, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du cinq novembre deux mille vingt-quatre comportant les délibérations n° 63/24 à 73/24 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,


Jean-Claude RAYMOND.

La secrétaire de séance,


Lucie LAFAURIE.

